

10491-25

CONVENTION COLLECTIVE DE TRAVAIL
INTERVENUE ENTRE



HOPITAL GENERAL DU LAKESHORE
NOM DE L'ETABLISSEMENT

Association des Techniciens en Diététique du Québec Inc.
NOM DU SYNDICAT

Au commissaire général du travail

CONVENTION COLLECTIVE

ENTRE: HOPITAL GENERAL DU LAKESHORE
(EMPLOYEUR)

160 rue Stillview, Pointe-Claire, Québec.
(ADRESSE)

ET: Association des Techniciens en Diététique du Québec Inc.
(ASSOCIATION ACCREDITEE)

L'employeur et l'association accréditée conviennent que le mémoire d'entente agréé à l'échelle nationale et signé à Québec le 16 janvier 1980 entre le Comité patronal de négociation du secteur des Affaires sociales (CPNAS) et le Cartel des Organismes Professionnels de la Santé Inc. (COPS) constitue la convention collective régissant les conditions de travail des salariés visés par l'accréditation accordée à l'association accréditée le 17 juin 1982.

Numéro du dossier d'accréditation: M-10491-25

Le nombre de salariés régis par cette convention est de: 1

Les parties ont signé le présent document le 5 juillet 1982.

POUR L'EMPLOYEUR

Serge Béland

POUR L'ASSOCIATION

Louise Trepantier

Louise Chadebon Coeur.

EN FOI DE QUOI,

les parties, après avoir lu, ont signé par l'entremise de leurs
représentants autorisés ce 5 juillet 1982 à Pointe-Claire.

Association des Techniciens en
Diététique du Québec Inc.

NOM DU SYNDICAT

Louise Tripanis

Louise Vadoboncaeur

HOPITAL GENERAL DU LAKESHORE

NOM DE L'ETABLISSEMENT

Serge Bélard